

## **Présentation synthétique des informations financières essentielles** **BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET FORET**

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu' «une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif et au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note présente ainsi les principales informations du Budget Primitif 2021 Forêt.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2021 en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Le Budget Primitif Forêt 2021 a été voté le 02 avril 2021 par le Conseil Municipal à la majorité des membres présents.

### **Le budget primitif a été voté comme suit :**

- Fonctionnement :
  - Dépenses : 339 645,16 €
  - Recettes : 339 645,16 €
- Investissement :
  - Dépenses : 44 369,79 €
  - Recettes : 44 369,79 €

### **Section de fonctionnement :**

#### **a) Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses prévues de fonctionnement s'élèvent à 335 540,16 €.

Elles sont composées principalement des :

- Charges à caractère général (chapitre 011) : 335 540,16 €
  - Contrats et prestations services (abattage, débardage, façonnage...),
  - Entretien bois et forêts (travaux sylvicoles),
  - Honoraires ONF,
  - Cotisation CVO,
  - Frais de gardiennage forêt.
- Autres charges gestion courante (chapitre 65) : 2 005,00 €
  - Créances admises en non valeurs,
  - Régularisation TVA.
- Autres charges exceptionnelles (chapitre 67) : 100,00 €
- Dotations (68) : 2 000,00 €
  - Créances douteuses.

**b) Recettes de fonctionnement :**

Les recettes prévues de fonctionnement s'élèvent à 339 645,16 €.

Elles sont composées principalement des :

- Ventes de produits (chapitre 70) : 32 415,00 €
  - Coupes de bois (vente de bois),
  - Menus produits forestiers (vente lots de bois aux habitants)
  - Taxes d'affouage (bois livré aux habitants)
  - Droits de chasse (location de chasse)
  
- Autres produits gestion courante (chapitre 75) : 5,00 €
  - Régularisation TVA.
  
- Excédent de fonctionnement 2020 reporté : 307 225,16 €.

**Section d'investissement :**

**a) Dépenses d'investissement : 44 366,79,00 €**

- Travaux infrastructure,
- Immobilisations corporelles.

**b) Recettes d'investissement :**

- Excédent d'investissement 2020 reporté : 44 366,79 €.